

Surveillance environnementale du Programme de coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2014-2020

5ème Rapport de surveillance

Florence, septembre 2023

REMERCIEMENTS

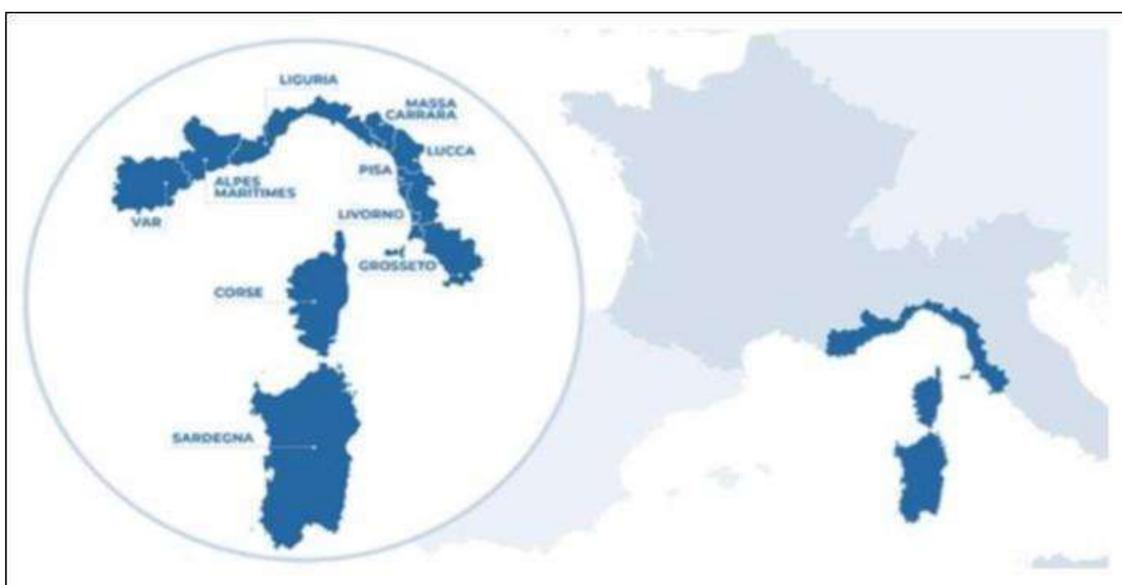
La recherche a été menée par Simone Pagni

Table des matières

PRÉAMBULE	4
MÉTHODOLOGIE	5
ANALYSE - Première partie	
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	
1. Analyse du contexte	6
2. Indicateurs de réussite, résultat et impact	7
ANALYSE- Deuxième partie	
RESUME DES PREUVES DECOULANT DES ACTIVITES DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	
3. Résumé des preuves qui ont émergé dans les rapports précédents de surveillance environnementale	15
4. Résultats de l'enquête sur les preuves qui ont émergé de l'activité du contrôle environnementale	19
RESULTATS	22
CI-JOINT	
Enquête	23

PRÉAMBULE

Ce document constitue le cinquième Rapport de surveillance environnementale du Programme de coopération transfrontalière Italie - France Maritime 2014-2020, tel que requis par le plan de surveillance opérationnel aux fins de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), élaboré en application de la Directive 2001/42/ CE et la législation nationale italienne et française relative. Le Programme Italie-France Maritime 2014-2020, approuvé par la Commission européenne le 11 juin 2015 suite à la décision d'exécution C (2015) 4102, concerne les 5 territoires du littoral des régions Toscane, Sardaigne, Ligurie, Corse et les départements français des Alpes-Maritimes et du Var en Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).



D'un point de vue financier, il ressort que les ressources engagées (y compris l'assistance technique) s'élèvent à un total de 196.593.574,54 € (FEDER + NC), ce qui représente 98,47% de la dotation financière totale du Programme (199 649 897 € FEDER + NC) et les dépenses déclarées par les bénéficiaires et vérifiées par les contrôleurs s'élèvent à 160.493.617,12 € (FEDER + CN), soit 80,39% du budget du CP. La progression des dépenses en 2022 a montré une augmentation par rapport à l'année dernière (+ 29%).

L'allocation financière dans le cadre des cinq appels à projets présente les caractéristiques suivantes :

- En termes de mise en œuvre, l'ensemble des projets financés à travers les 5 appels publiés, sont au nombre de 129 et concernent 893 bénéficiaires directs. Parmi les projets financés, fin 2022, 77 sont déjà clôturés (60%) et 8 autres, en cours de conclusion.

- L'Appel à projets 1 a financé le plus grand nombre de projets (axes 1, 2 et 3) et bénéficie par conséquent d'une dotation financière plus élevée, dont 57% ont été alloués aux projets de l'axe 2 ;
- L'Appel à projets 2 a financé sur l'ensemble des 4 axes, avec une plus grande concentration sur les axes 2 et 3, 22 projets pour une dotation égale à 78% du budget total de l'appel ;
- Dans le cas de l'Appel à projets 3, le nombre de projets financés entre les axes 2 et 4 est réparti de manière homogène (respectivement 15 et 13 projets), alors qu'en termes financiers 76% du budget annoncé ont été attribués à l'axe 2 ;
- Dans le cas de l'Appel à projets 4, le nombre de projets financés entre les axes 1 et 3 est inégalement réparti (respectivement 19 et 2 projets), une différence qui n'est cependant pas détectée dans le montant financier, dont 65% sont dédiés à l'Axe 1 et 35% à l'Axe 3.
- Dans le cas de l'Appel 5, publié en 2020 et destiné à utiliser les ressources résiduelles du programme et les éventuelles économies générées par les projets financés, il a été clôturé en avance (30 novembre 2021 au lieu du 30 janvier 2023) en raison du peu de ressources mis à disposition en temps utile à la réalisation des projets d'ici à la fin du programme. Pourtant, l'appel a permis le financement de 10 projets.

MÉTHODOLOGIE

Ce document est le dernier rapport de suivi environnemental du programme Italie-France Maritime 2014-2020 et se concentre sur la synthèse des preuves qui ont émergé dans le précédent rapport une telle preuve était l'objet d'un approfondissement à travers une enquête impliquant les bénéficiaires des projets financés dans le domaine de l'environnement.

Dans le rapport une dernière mise à jour sur les indicateurs de réussite résultats et impact environnemental du programme.

ANALYSE - Première partie

PERFORMANCE DES INDICATEURS DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

1.

Indicateurs de contexte

Du point de vue de l'évolution des indicateurs de contexte environnemental aucun changement n'est détecté dans les données disponibles par rapport à ce qui a déjà été mis en évidence dans le précédent rapport de surveillance environnementale de décembre 2022 dont la preuve est donnée ci-dessous.

Comme déjà souligné lors des précédents Rapports de surveillance, les indicateurs analysés permettent de noter que les contextes territoriaux dans lesquels opèrent les bénéficiaires du Programme présentent des caractéristiques environnementales et des tendances évolutives similaires, ou en tout état de cause comparables. L'analyse n'a pas mis en évidence de tendances évolutives autres que celles détectées dans les précédents rapports de surveillance environnementale du programme.

Les indicateurs pris comme référence semblent révéler une amélioration globale de la qualité de l'eau dans de nombreux endroits et le déclin des substances dangereuses telles que les pesticides et les métaux lourds. Cependant, il paraît que dans l'espace maritime transfrontalier Italie-France, certaines zones avec des plans d'eau classés sont affectées par des pressions ponctuelles et / ou diffusés dans les rivières et les lacs et présentent un état ou un potentiel écologique insuffisant. En ce qui concerne en particulier les emplacements spécifiques, les données disponibles identifient une concentration de traces de métaux (plomb et mercure) et une concentration moyenne élevée de polluants organiques persistants. La gestion des déchets, le transport maritime et le tourisme apparaissent toujours comme les facteurs à l'origine de menaces environnementales importantes. Certaines parties de la zone maritime ont une sensibilité environnementale moyenne très élevée au changement climatique. Les phénomènes météorologiques, amplifiés par la présence de montagnes et de la mer toute proche, génèrent des risques comparables entre les zones françaises et italiennes concernées. Dans le contexte d'une urbanisation croissante avec le changement climatique en cours, d'importantes chaînes de montagnes et des pluies intenses se combinent et provoquent des débordements de cours d'eau, des inondations soudaines, des ruissellements, ainsi que des phénomènes d'érosion côtière. La distribution urbaine accroît la vulnérabilité des territoires aux risques naturels et, plus spécifiquement, aux risques d'inondations. En outre, la plupart des zones préoccupantes devraient connaître des augmentations relativement importantes de la fréquence des sécheresses à moyen et long terme. Un autre profil intéressant est alors lié à l'existence de fluctuations saisonnières parfois importantes dans certains indicateurs concernant les îles (Sardaigne et Corse).

Bien qu'aucun impact environnemental notable de nature quantitative du Programme ne soit détectable de manière à pouvoir déterminer des changements sensibles dans le cadre des indicateurs pris comme référence, d'autres contributions qualitatives ne peuvent manquer d'être

soulignés, comme la mise en place de plans communs qui ont permis de faire face aux risques de manière plus articulée et transfrontalière.

Comme déjà renseigné dans les précédents Rapports de Surveillance Environnementale du Programme, la variété des systèmes de comptabilité environnemental et l'hétérogénéité des modes de publication des données environnementales rendent difficile la réalisation d'une analyse quantitative à une échelle détaillée ou en tout cas par comparaisons directes entre indicateurs.

2.

Indicateurs de réalisation, résultat et impact

Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence le niveau d'avancement des indicateurs envisagés par le Plan de surveillance environnemental par rapport aux objectifs initiaux. Les valeurs actuelles (2022) et attendues (2023) sont basées sur des données de surveillance actualisées présentes sur le Système d'Information Maritime au 30 juin 2022.

L'analyse montre que dans la plupart des cas, les résultats obtenus ou autrement estimés sur la base des interventions sélectionnées dépasseront les objectifs attendus. Comme déjà souligné dans les précédents rapports de surveillance, à partir de l'analyse de l'évolution de ces indicateurs, aucun changement structurel n'a été observé de nature à remettre en cause les objectifs initialement fixés par les projets, alors que dans certains cas, le recours a été fait à une réorganisation interne / remodelage de certaines activités, à un changement des délais de livraison et de la mise en œuvre des initiatives de réponse au nouveau contexte d'intervention provoqué par l'urgence sanitaire due à la Covid-19.

Il est utile de signaler l'échec à atteindre les valeurs ciblées relatives aux indicateurs aux problèmes de la sécurité, des risques d'accidents du transport maritime de la marchandises dangereuses ou polluants de la gestion efficace (même pour la protection environnementale) des urgences liées directement aux problèmes environnementaux indiqués par la directive VAS. Il est nécessaire d'analyser ces critères dans le cadre des activités de surveillance environnementale en vue d'une amélioration des performances du programme pour les prochains cycles de programmation.

Dans le cas d'indicateurs ayant dépassé les objectifs attendus, un examen attentif est déjà en cours dans le cadre du prochain cycle de programmation 2021-2027 afin de s'assurer de la cohérence des données déclarés.

Dans la nouvelle programmation, une nouvelle forme de détection plus précise a été activée afin de détecter de manière plus précise, vérifier et mieux interpréter les déclarations faites par les bénéficiaires dans les dossiers des projets.

Légende

	<i>Progrès supérieur ou égal à 100 % de l'objectif 2023</i>
	<i>Progrès supérieur à 50 % de l'objectif 2023</i>
	<i>Progrès inférieur à 50 % de l'objectif 2023</i>
	<i>Aucun progrès par rapport à l'objectif 2023</i>
-	<i>Indicateur non rempli</i>

▲	<i>Évolution marquée par rapport à l'évaluation précédente</i>
◀▶	<i>Légère évolution par rapport à l'évaluation précédente</i>
○	<i>Absence d'évolution par rapport à l'évaluation précédente</i>

Axe I						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2021	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
Indicateurs de réalisation						
3A	Nombre d'entreprises soutenues (CO01)	Entreprises	2.290	1.906	83%	▲
3A	Nombre d'entreprises subventionnées (CO02)	Entreprises	590	295	50%	▲
3A	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (CO04)	Entreprises	1.700	1.611	95%	▲
3A	Nombre de start-up soutenues (CO05)	Entreprises	515	262	51%	▲
3D	Nombre d'entreprises soutenues (CO01)	Entreprises	1.020	793	78%	◀▶
3D	Nombre d'entreprises subventionnées (CO02)	Entreprises	20	11	55%	◀▶
3D	Nombre de sujets (publics et privés) qui bénéficient d'un soutien (O3D1)	Entreprises	990	797	80%	▲
Indicateurs de résultat						
	-					
Indicateurs d'impact						
	-					

Axe II						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
Indicateurs de réalisation						
5A	Nombre de plans d'action communs élaborés (OC1)	Plans d'actions communs	18	12	67%	▲
5B	Nombre de systèmes communs de sécurité de la navigation et de surveillance des marchandises dangereuses (O5B1)	Systèmes communs de sécurité	20	7	35%	▲
5B	Nombre de plans d'action conjoints préparés (OC1)	Plans d'action conjoints	4	2	50%	▲
5B	Nombre d'Observateurs pour la surveillance du transport des marchandises dangereuses (O5B2)	Observateurs	1	0	0%	◀▶
5B	Nombre de Laboratoires pour améliorer la gestion des urgences (sécurité des passagers, éviter les déversements en mer) (O5B3)	Laboratoires	3	0	0%	◀▶
6C	Nombre de plans d'action communs élaborés (OC1)	Plans d'action conjoints	22	18	81%	▲
6C	Nombre d'institutions participant au réseau transfrontalier d'actifs/sites accessibles (O6C1)	Institutions	105	27	26%	▲
6C	Nombre d'institutions participant au	Institutions	8	7	88%	◀▶

Axe II						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
	réseau du patrimoine historique et naturel des îles (O6C2)					
6C	Nombre de sites naturels et culturels soutenus financièrement (O6C3)	Sites	190	153	80%	▲
6C	Nombre de ports adoptant des mesures de gestion des déchets (O6C4)	Ports	11	10	91%	▲
6C	Nombre de ports adoptant des mesures de gestion des eaux usées (O6C5)	Ports	12	10	84%	▲
Indicateurs de résultat						
5A1	Nombre d'institutions publiques adoptant des stratégies et des plans d'action communs pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologiques / inondations, érosion côtière, incendies)	Institutions publiques	80	62	77%	▲
6C1	Nombre d'actions publiques visant à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération	Actions publiques	26	21	81%	▲
Indicateurs d'impact						

Axe II						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
5A	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (CO20)	Personnes	5.588.712	5.588.712	100%	◀▶
5A	Population bénéficiant des mesures de protection contre les incendies de forêt (CO21)	Personnes	65.000	65.000	100%	▲
5A	Population bénéficiant des mesures de protection contre l'érosion côtière (O5A1)	Personnes	4.100	18.270	445%	◀▶
6C	Superficie des habitats bénéficiant d'un accompagnement pour atteindre un meilleur état de conservation (CO23)	Personnes	1.500.000	1.500.000	100%	◀▶

Axe III						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
Indicateurs de réalisation						
7B	Nombre de dispositifs pour développer des outils de gestion commune des services de transport transfrontalier entre îles (O7B1)	Dispositifs	2	1	50%	▲
7B	Nombre de dispositifs et/ou services TIC communs adoptés pour	Dispositifs	3	2	67%	▲

Axe III						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
	l'interopérabilité des connexions multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération afin de se connecter aux réseaux RTE-T (O7B3)					
7C	Nombre d'outils communs STI mis en œuvre (O7C1)	Outils ITS communs	4	3	75%	▲
7C	Nombre d'interventions pour la réduction et la surveillance des nuisances sonores dans les ports construits (O7C2)	Interventions	8	4	50%	▲
7C	Nombre de plans d'actions pour la construction de stations de stockage et de ravitaillement GNL (O7C3)	Plans d'action	3	3	100%	◀▶
7C	Nombre d'actions pilotes pour la construction de stations de stockage et de ravitaillement GNL (O7C4)	Actions pilotes	3	0	0%	◀▶
Indicateurs de résultat						
7C1	Nombre de ports de commerce couverts par des plans communs de réduction des nuisances sonores	Ports	9	9	100%	▲
7C2	Nombre de ports de commerce couverts par des plans communs de mise en œuvre de mesures pour	Ports	9	11	122%	◀▶

Axe III						
<i>Priorité d'investissement</i>	<i>Nom de l'indicateur</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Objectif 2023</i>	<i>Valeur 2020</i>	<i>%</i>	<i>Évolution par rapport à l'évaluation précédente</i>
	une navigation maritime moins polluante					
Indicateurs d'impact						
	-					

Asse IV						
<i>Priorité d'investissement</i>	<i>Nom de l'indicateur</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Objectif 2023</i>	<i>Valeur 2020</i>	<i>%</i>	<i>Évolution par rapport à l'évaluation précédente</i>
Indicateurs de réalisation						
8A	Nombre d'entreprises soutenues (CO01)	Entreprises	55	77	140%	▲
8A	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (CO04)	Entreprises	55	55	100%	▲
Indicateurs de résultat						
	-					
Indicateurs d'impact						

ANALYSE - Deuxième partie

RESUME DES PREUVES DES ACTIVITES DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

3.

Résumé des preuves qui ont émergé dans les rapports de surveillance environnementale précédents

En tant que partie intégrante des activités de suivi environnemental du Programme, cette enquête vise à partager et analyser, de manière critique, les résultats des précédentes activités de suivi, avec tous les bénéficiaires du projet.

Les différents Rapports de surveillance environnementale produits depuis 2020 (tous les Rapports de surveillance environnementale peuvent être consultés sur le site web du Programme : <https://interreg-maritime.eu/documenti-di-programma>) ont été caractérisés de manière thématique, par le biais d'une analyse des bonnes pratiques en ce qui concerne la contribution du Programme par rapport à la :

- stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- prévention des risques environnementaux et la protection des eaux marines ;
- gestion du réseau Natura 2000 et le risque hydrogéologique.

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des résultats de l'analyse effectuée sur ces aspects.

Contribution du Programme à la stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Le deuxième Rapport de surveillance a mis en évidence une concentration positive des ressources allouées à des projets axés sur des thèmes liés à la lutte contre le changement climatique.

La mise à jour de l'analyse du contexte confirme que les contextes territoriaux d'intervention des bénéficiaires du Programme présentent des caractéristiques environnementales et tendances évolutives similaires, ou du moins semblables. Effectivement, plusieurs contextes de la zone maritime se caractérisent par une sensibilité environnementale moyenne-élevée au changement climatique.

La densité des projets stratégiques sur l'Axe 2 – Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques du Programme témoigne d'une cohérence évidente dans la logique d'intervention, notamment en ce qui concerne le thème des risques naturels et climatiques qui présente par définition plusieurs secteurs et plusieurs thèmes, avec des caractéristiques territoriales prononcées.

En particulier, l'analyse d'un certain nombre d'études de cas concernant des projets territoriaux et thématiques intégrés, a souligné la mise en œuvre d'expériences efficaces de gouvernance transfrontalière dans le cadre de :

- Stratégies, plans d'action conjoints et orientations politiques pour l'adaptation au changement climatique ;
- Interventions intégrées pour la gestion des urgences liées aux phénomènes climatiques extrêmes ;
- Mise au point de modèles de prévention intégrés ;
- Mise en place d'outils de suivi et de protocoles pour la lutte contre le risque hydrogéologique, l'érosion côtière et le risque d'incendie, utilisables à l'échelle transfrontalière.

Les interventions mises en œuvre ou en cours de réalisation permettent d'aborder conjointement les risques et menaces environnementaux communs à la zone de coopération, notamment afin d'améliorer la capacité des institutions publiques, de s'adapter au changement climatique et de prévenir et gérer les risques.

Contribution du Programme à la prévention des risques environnementaux et la protection des eaux marines

Le troisième Rapport de surveillance a mis en évidence une allocation positive des ressources adressées aux projets axés sur des thèmes liés à la prévention des risques.

La mise à jour de l'analyse du contexte confirme que la gestion des déchets, le transport maritime et le tourisme constituent toujours les déterminants à l'origine d'importantes menaces environnementales, en particulier en ce qui concerne les eaux.

L'analyse d'un certain nombre d'études de cas concernant des projets axés sur la prévention des risques environnementaux et la protection des eaux marines a souligné la mise en œuvre d'expériences efficaces de gouvernance transfrontalière liées à :

- L'introduction d'outils d'échantillonnage et de suivi, pouvant être utilisés à l'échelle transfrontalière ;
- Les interventions intégrées pour la gestion des risques environnementaux et la protection des eaux marines ;
- La mise au point de modèles de prévention intégrés ;
- Plans d'action et lignes directrices communs pour la gestion des risques environnementaux.

Les projets simples examinés, quoique plus petits que les stratégies en termes de dimension globale, se présentent comme un outil efficace et flexible pour le transfert de bonnes pratiques et la réalisation d'actions pilotes susceptibles d'avoir un impact direct sur les problèmes de la zone de référence. Les interventions mises en œuvre ou en cours de réalisation permettent d'aborder conjointement les risques et menaces environnementaux communs à la zone de coopération,

notamment en vue d'améliorer la capacité des institutions publiques à prévenir et gérer les risques.

La principale valeur ajoutée transfrontalière qui ressort de l'analyse des études de cas est représentée par l'échange de bonnes pratiques à l'échelle transfrontalière : les projets examinés soulignent que la participation à des projets dans le cadre du Programme Maritime permet la mise en réseau des travaux à l'échelle transfrontalière. L'approche stratégique intégrée en matière de prévention des risques environnementaux permet à la fois un développement plus simple des synergies avec d'autres projets et un impact plus fort sur le territoire.

La valeur ajoutée transfrontalière se traduit par le développement de solutions communes qui se concrétisent par :

- i. la promotion d'une bonne gouvernance,
- ii. l'approche des menaces environnementales communes à la zone de coopération,
- iii. la réalisation des objectifs communautaires.

Contribution du Programme à la gestion du réseau Natura 2000 et du risque hydrogéologique

Les analyses réalisées dans le cadre du quatrième Rapport de surveillance ont permis de mettre en évidence la contribution du Programme de coopération Italie-France Maritime 2014-2020 en matière de conservation, de protection et de développement du patrimoine naturel lié notamment au réseau Natura 2000. En particulier, ce thème comprend des projets de :

- Réseaux écologiques et de protection environnementale pour la protection de la nature et de la biodiversité ;
- Modèles de développement durable ;
- Approche commune des politiques régionales environnementales ;
- Valorisation de l'identité culturelle de la zone transfrontalière, en accordant une attention particulière aux activités de promotion du patrimoine et à la valorisation de l'accessibilité ;
- Cartographie des biens et ressources culturels.

Comme indiqué dans les précédents Rapports de surveillance environnementale du Programme, la mise à jour de l'analyse du contexte a confirmé la difficulté à mener une analyse quantitative homogène, bien qu'il existe des caractéristiques environnementales et des tendances évolutives assimilables. L'urbanisation accroît la vulnérabilité des territoires aux risques naturels et, plus particulièrement, au risque hydrogéologique.

L'analyse d'un certain nombre d'études de cas concernant des projets axés sur la protection et valorisation du patrimoine naturel a souligné la mise en œuvre d'expériences efficaces de gouvernance transfrontalière en ce qui concerne les aspects suivants :

- Création de plateformes et réseaux transfrontaliers pour la collecte, l'échange et l'analyse des données sur le patrimoine naturel ;
- Création de réseaux d'action permanents pour la préservation du patrimoine naturel et culturel ;
- Plans d'action, lignes directrices et interventions intégrées pour améliorer l'efficacité des initiatives publiques visant à soutenir la protection et la valorisation du patrimoine écosystémique.

Toutefois, il est à noter que la dimension globale des projets financés sur ce thème s'avère limitée par rapport au nombre total des ceux financés.

Le niveau de définition des interventions des projets financés par le Programme ne permette pas de procéder à une évaluation quantitative en ce sens, puisque les données quantitatives spécifiques sur les résultats obtenus par les différents projets financés n'ont pas été collectées. Les projets simples pris en considération se présentent comme un outil efficace et flexible pour le transfert de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'actions pilotes capables d'avoir un impact direct sur les problèmes de la zone de référence.

Tel que cela avait déjà été observé dans les précédents Rapports de surveillance sur d'autres thèmes, la principale valeur ajoutée transfrontalière qui ressort de l'analyse des études de cas est l'échange de bonnes pratiques à l'échelle transfrontalière : les projets examinés soulignent que la participation à des projets dans le cadre du Programme Maritime permet la mise en réseau des travaux à l'échelle transfrontalière, également en matière de conservation, protection et développement du patrimoine naturel.

En particulier, la valeur ajoutée transfrontalière qui ressort des études de cas se traduit par le développement de solutions communes, qui se concrétisent par :

- la promotion d'une bonne gouvernance capable de faciliter le développement de synergies avec d'autres projets,
- l'approche des menaces environnementales communes à la zone de coopération renforçant ainsi la capacité d'action de tous les acteurs territoriaux concernés,
- la réalisation d'objectifs de l'UE.

4. Résultats de l'enquête sur les éléments probants issus des activités de surveillance environnementale

Dans le cadre des activités de surveillance environnementale du programme, une enquête a été réalisée entre avril et mai 2023 (finalisée à analyser les résultats des activités de surveillance de l'environnement qui ont été faites pendant les années précédentes). Les problématiques liées à la surveillance environnementale traitée concernaient principalement une critique sur la contribution du programme à l'amélioration de la coopération pour la résolution de problèmes environnementaux communs.

Les bénéficiaires de 40 projets ont répondu à l'enquête, ce qui représente l'équivalent de 32,5 % de l'échantillon pris comme référence.

Un résumé est fourni dans les paragraphes suivants qui résument les principaux résultats de l'enquête, ventilés selon les différents thèmes couverts par le questionnaire.

Adéquation des résultats issus des activités réalisées pour le suivi environnemental du programme

La quasi-totalité de l'échantillon 92,3% considère les activités de suivi environnemental réalisées dans le cadre du programme sont exhaustives.

Les principaux aspects qui ont été soulignés sont :

- L'appui de l'A G qui a permis une activité de veille congrue et exhaustive.
- L'opportunité d'avoir défini des procédures d'investigation partagées et/ou d'échanger des méthodologies d'investigation environnemental.
- Une plus grande prise en compte des aspects liés à la protection de la mer et à la sécurité de la navigation.
- Une contribution importante visant la conservation et la protection du patrimoine environnemental.
- Un contrôle plus attentif du bruit dans les ports, avec la définition d'actions d'atténuation conséquentes.

Création des conditions pour favoriser des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels, entre eux et les acteurs privés dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

La quasi-totalité de l'échantillon (92,3%) demeure satisfait du support du programme sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Les principaux aspects qui ont été soulignés concernent :

- Le renforcement des connaissances sur le thème de l'adaptation au changement climatique.
- La capacité du programme à influencer les politiques liées au changement climatique telles que celles relatives à la mobilité durable.
- Le renforcement des actions d'expérimentation de nouveaux outils et méthodes de travail qui ont assuré la comparaison et la participation.

- La définition de plans d'action communs qui ont contribué à rendre plus efficace la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique.
- La consolidation des relations entre partenaires institutionnels et privés du territoire.

Création des conditions pour favoriser des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre eux et les acteurs privés dans le domaine de la prévention des risques environnementaux et la protection des eaux marines.

Aussi dans ce cas la quasi-totalité de l'échantillon (92,3%) est satisfait du programme en ce qui concerne la création de processus de coopération dans le domaine de la prévention des risques environnementaux de la protection des eaux marines.

Les principaux aspects ont été soulignés ci-dessous.

- La capacité des études développées dans le cadre des activités du projet à mettre en évidence la nécessité de mettre en œuvre des actions visant à la prévention des risques à la préservation de l'eau.
- L'utilité du programme dans le renforcement des relations entre partenaires institutionnels et privés capables de poursuivre même après la fin des activités du projet tant en termes de gestion des investissements réalisés que pour les nouvelles futures activités.

Création des conditions pour favoriser des processus de coopération pérennes entre acteurs institutionnels et les acteurs privés dans le domaine de la gestion du réseau Natura 2000 et de la prévention des risques hydrogéologiques

77% de l'échantillon juge satisfaisant l'apport du programme à la création de processus de coopération dans la gestion du réseau Natura 2000 et de la prévention des risques hydrogéologiques.

Les principaux aspects ont été soulignés ci-dessous :

- La capacité du programme à stimuler la comparaison entre les différents sujets concernés par des études menées sur le risque hydrogéologique et en relation avec le renforcement du dispositif en réseau Natura 2000.
- La définition de plans d'action communs qui ont contribué à rendre plus efficace la gestion du réseau Natura 2000 et la prévention des risques hydrogéologiques.
- L'opportunité offerte par le programme en termes d'échange d'expérience de valorisation durable dans la gestion des sites entre opérateurs et administration publiques.

Contribution du programme à l'augmentation de la durabilité des zones portuaires

La quasi-totalité de l'échantillon 92,3% juge l'accompagnement du programme satisfaisant pour accroître la pérennité des espaces portuaires.

Les principaux aspects qui ont été soulignés concernent :

- L'apport du programme à l'amélioration des connaissances et de la sensibilisation aux enjeux de durabilité portuaire.
- Obtenir des outils/investissements pour la mise en œuvre de la sécurité de la navigation et /ou de la protection de l'environnement marin.
- La définition de lignes directrices communes pour la durabilité des ports.

Globalement l'enquête semble confirmer l'adéquation de la logique d'intervention du programme à la lumière de sa mise en œuvre, ainsi que la capacité d'ensemble à :

- Obtenir des résultats conformes au changement attendu formulé au début de la période de programmation.
- Contribuer aux objectifs environnementaux fixés par le programme, à travers des projets financés qui ont également des objectifs environnementaux.

CONCLUSION

Les différents rapports de surveillance environnementale établis à partir de l'année 2020 (tous les rapports de surveillance sont consultables sur le site du programme <https://interreg-maritime.eu/documenti-di-programma>) et sont catégorisés par thématique, en référence à la contribution du programme par rapport à la :

- Stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- Prévention des risques environnementaux et la protection des eaux marines ;
- Gestion du réseau Natura 2000 et du risque hydrogéologique.

Voulant faire une synthèse extrême de ce qui ressort des rapports de suivi, ainsi que sur la base de ce qui est exprimé dans les paragraphes précédents, il est possible de souligner les points suivants :

- Il est une fois de plus possible de confirmer la trajectoire positive de mise en œuvre que le programme a suivi ce qui était prévu, également tant en termes de contenu environnemental que d'allocation des ressources observées entre les Axes et qu'au niveau stratégique.
- L'implication des autorités locales a permis la participation de la communauté en vue de la prévention et de la planification des risques environnementaux. Le programme a également permis à des centres urbains de taille réduite et aux ressources limitées d'aborder la question des risques environnementaux. Les municipalités ont eu l'occasion d'innover et d'expérimenter ensemble, permettant l'échange de bonnes pratiques quant aux actions pouvant être mises en œuvre localement selon des orientations communes.

Le programme a privilégié une approche unifiée des problématiques environnementales communes même si les orientations et les plans d'action des différents projets n'ont pas toujours été effectivement adoptés, cela tient surtout du fait que ces différents territoires concernés n'ont pas forcément les mêmes compétences ou n'adoptent pas les mêmes procédures administratives.

CI-JOINT

Questionnaire d'enquête

Faisant suite à ce qui a été résumé dans l'introduction, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Estimez-vous que les résultats des activités de suivi environnemental du Programme soient adéquats et exhaustifs ?

Oui

Précisez les principaux aspects jugés pertinents : _____

Non

Justifiez la réponse : _____

2. Le Programme a-t-il contribué à créer les conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre les acteurs institutionnels et privés en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?

Oui

Précisez ces conditions : _____

Non

Justifiez la réponse : _____

3. Le Programme a-t-il contribué à créer les conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre les acteurs institutionnels et privés en matière de prévention des risques environnementaux et de protection des eaux marines?

Oui

Précisez ces conditions : _____

Non

Justifiez la réponse : _____

4. Le Programme a-t-il contribué à créer les conditions permettant d'engager des processus de coopération durables entre les acteurs institutionnels et entre les acteurs institutionnels et privés en matière de gestion du réseau Natura 2000 et de prévention du risque hydrogéologique ?

Oui

Précisez ces conditions : _____

Non

Justifiez la réponse : _____

5. Les plans d'action conjoints (si prévus par votre projet financé par le Programme) ont-ils contribué à améliorer l'efficacité de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ?

Oui

Précisez pourquoi : _____

Non

Justifiez la réponse : _____

6. Les plans d'action conjoints (si prévus par votre projet financé par le Programme) ont-ils contribué à améliorer l'efficacité de la prévention des risques environnementaux et la protection des eaux marines ?

Oui

Précisez pourquoi : _____

Non

Justifiez la réponse : _____

7. Les plans d'action conjoints (si prévus par votre projet financé par le Programme) ont-ils contribué à améliorer l'efficacité de la gestion du réseau Natura 2000 et la prévention du risque hydrogéologique ?

Oui

Précisez pourquoi : _____

Non

Justifiez la réponse : _____

8. La combinaison des interventions du Programme en faveur des zones portuaires a-t-elle contribué de manière significative à en accroître la durabilité ?

Oui

Précisez pourquoi : _____

Non

Justifiez la réponse : _____

9. Pensez-vous que certaines lignes d'action du Programme comportent des éléments qui ne sont manifestement pas durables dans le domaine environnemental ?

Oui

Précisez lesquelles : _____

Non

Justifieza la réponse : _____